

# ORGANISATION SCOLAIRE

2023 · 2024



Commune  
de Steinsel



[www.schoulsteesel.lu](http://www.schoulsteesel.lu)





<b>I. RENTRÉE SCOLAIRE</b>	<b>5</b>
<b>II. ORGANISATION SCOLAIRE</b>	<b>6</b>
1. Site scolaire Heisdorf - Centre scolaire « Robert Krieps »	6
2. Site scolaire Steinsel - Centre scolaire « Prince Guillaume »	8
3. Calendrier des vacances scolaires	13
4. Activités scolaires, périscolaires et parallèles	14
<b>III. TRANSPORT SCOLAIRE</b>	<b>16</b>
1. Horaires du bus scolaire	16
2. Règles de conduite du transport scolaire	17
3. Chemin vers l'école	28
<b>IV. L'ÉCOLE DE STEINSEL</b>	<b>32</b>
1. Une école centrée sur l'élève	32
2. Mesures d'aide et d'appui	33
3. Plan de développement scolaire (PDS)	34
4. Projets scolaires	35
5. Santé scolaire	36
6. Partenariat	40
7. Service Éducation Accueil (SEA)	46
<b>V. BASES LÉGALES</b>	<b>50</b>

---

#### IMPRESSUM

<b>Editeur responsable</b>	Collège des Bourgmeistre et Échevins
<b>Rédaction</b>	Service scolaire en collaboration avec le Comité d'école
<b>Layout</b>	brain&more - agence en communication
<b>Impression</b>	Printing Ossa



# Préface



Après les vacances, la rentrée scolaire 2023/2024.

Une rentrée des classes signifie la fin des vacances estivales et le retour à l'école, un événement excitant, parfois stressant pour les élèves, les parents et également les enseignants.

Dans la commune de Steinsel, 451 élèves de l'enseignement fondamental reprendront le chemin vers l'école, certains un peu craintifs qui intégreront l'enseignement, voire une nouvelle classe, pour la première fois, les autres, acharnés pour retrouver leurs camarades de classe, les enseignants et le personnel scolaire.

En ce qui concerne le chemin à l'école, certes nous avons mis en place des parcours sécurisés « Séchere Schoulwee », mais en raison des grands chantiers aux alentours des bâtiments scolaires, je lance un appel à tous les parents de profiter du transport scolaire au maximum.

L'enseignement a comme but de transmettre des connaissances et des compétences sociales aux élèves et de développer leur désir d'en savoir encore davantage.

L'éducation des enfants sera assurée par des enseignants brevetés, assistés par une équipe d'intervenants très qualifiés, qui prendront également en charge les enfants à besoins spécifiques, de même que les primo-arrivants.

Notre Service scolaire, ensemble avec le Comité d'École, a élaboré cette brochure qui vous informera sur les horaires des classes, l'organisation scolaire, le calendrier des vacances scolaires, les activités scolaires, périscolaires et parallèles, et sur le transport scolaire.

La conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle est assurée à travers les Maisons Relais qui du fait de leur gratuité offrent une chance à tous les élèves de profiter d'une éducation non formelle, d'un soutien pour les devoirs à domicile, et de bénéficier d'un repas composé de produits du terroir.

Je tiens à remercier très chaleureusement tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de l'organisation scolaire 2023/2024 ainsi qu'à la préparation de la rentrée scolaire, le tout pour le bien de nos plus chers.

Fernand Marchetti  
Bourgmestre



# I. ReNTRÉE scOLAIRE

## RENTÉE SCOLAIRE : VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

### HORAIRE DES CLASSES

#### HORAIRE DES CLASSES C1/ C1-PRÉCOCE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08.00 - 08.55	08.00 - 08.55	08.00 - 08.55	08.00 - 08.55	08.00 - 08.55
08.55 - 09.50	08.55 - 09.50	08.55 - 09.50	08.55 - 09.50	08.55 - 09.50
09.50 - 10.05 RÉCRÉATION				
10.05 - 11.00	10.05 - 11.00	10.05 - 11.00	10.05 - 11.00	10.05 - 11.00
11.00 - 11.55	11.00 - 11.55	11.00 - 11.55	11.00 - 11.55	11.00 - 11.55
13.50 - 14.45		13.50 - 14.45		13.50 - 14.45
14.45 - 15.40		14.45 - 15.40		14.45 - 15.40

#### HORAIRE DES CLASSES C2-C4

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07.50 - 08.45	07.50 - 08.45	07.50 - 08.45	07.50 - 08.45	07.50 - 08.45
08.45 - 09.40	08.45 - 09.40	08.45 - 09.40	08.45 - 09.40	08.45 - 09.40
09.40 - 10.00	09.40 - 10.00	09.40 - 10.00	09.40 - 10.00	09.40 - 10.00
10.00 - 10.15 RÉCRÉATION				
10.15 - 11.10	10.15 - 11.10	10.15 - 11.10	10.15 - 11.10	10.15 - 11.10
11.10 -12.00	11.10 -12.00	11.10 -12.00	11.10 -12.00	11.10 -12.00
13.50 - 14.45		13.50 - 14.45		13.50 - 14.45
14.45 - 15.40		14.45 - 15.40		14.45 - 15.40

**Mesures spéciales en cas d'intempéries :** La décision concernant la fréquentation scolaire par les enfants en cas d'intempéries graves est prise sur le plan local par les autorités communales. De toute façon, l'école reste ouverte pour l'accueil des élèves présents. Les parents en sont informés par la City App Steinsel et les médias.



## II. ORGANISATION SCOLAIRE

### 1. SITE SCOLAIRE HEISDORF CENTRE SCOLAIRE « ROBERT KRIEPS »



sur toute la longueur du bâtiment scolaire « Um Pad »

RÈGLES À RESPECTER :

- stationnement temporaire pour que l'enfant puisse descendre de la voiture
- si l'enfant doit être accompagné à l'école, le (la) conducteur(trice) doit stationner la voiture sur l'un des autres emplacements

- 1 Bâtiments scolaires C1 « Al Schoul », « Robert Krieps », « Um Pad »
- 2 Maison Relais « An der Bamschoul »  
Crèche « An der Bamschoul »
- 3 Gymnase

Un agent municipal veille aux infractions en matière de stationnement en décernant des avertissements taxés.

 **C1 CENTRE « ROBERT KRIEPS » À HEISDORF**  
**ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU C1**

**Coordinatrice de cycle :** Maryse Wagner

**Répartition des classes**

Carole Steinmetz	T. 33 76 17 22
Ines Van Wambeke	T. 33 76 17 24
Linda Dühr	T. 33 76 17 30
Martine Faber	T. 33 76 17 29
Jeanne Fayot	T. 33 76 17 31
Chiara Nicolo	T. 33 76 17 25
Sophie Nimax (bât. Al Schoul)	T. 33 76 17 50
Anne Raas	T. 33 76 17 20
Maryse Wagner	T. 33 76 17 21

**Autre intervenant :**

Charlotte Keipes

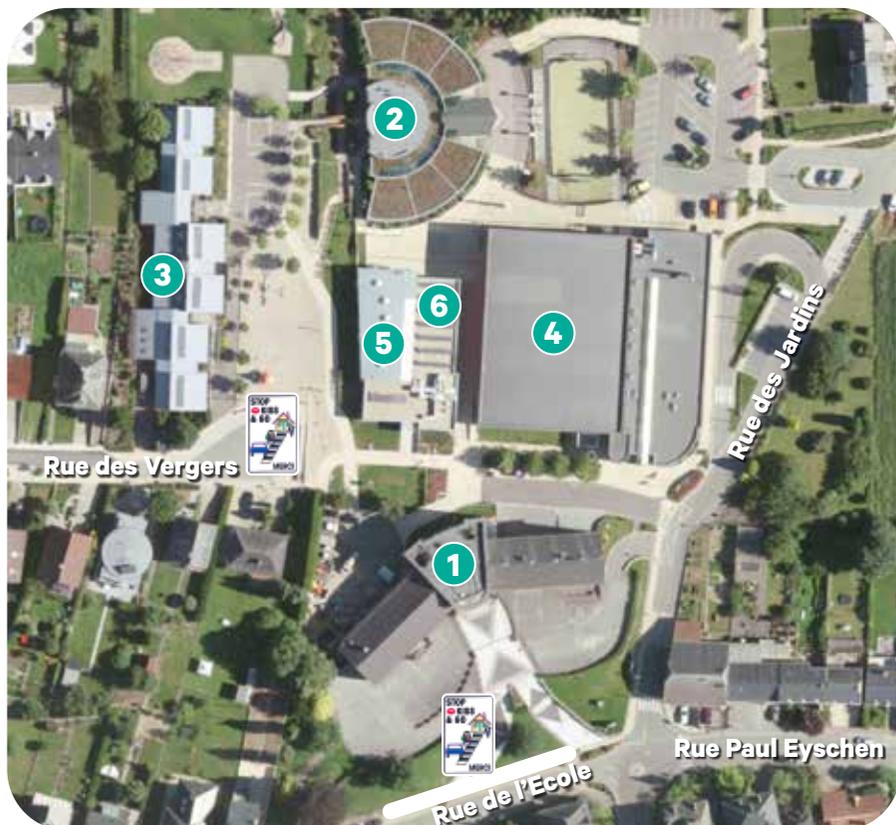
**Educatrices 2<sup>e</sup> intervenantes en précoce :**

Sara Costa Duarte, Céline El Bahri, Stéphanie Fischer, Sandy Hennes



C1

## 2. SITE SCOLAIRE STEINSEL CENTRE SCOLAIRE « PRINCE GUILLAUME »



### RÈGLES À RESPECTER :

- stationnement temporaire pour que l'enfant puisse descendre de la voiture
- si l'enfant doit être accompagné à l'école, le (la) conducteur(trice) doit stationner la voiture sur l'un des autres emplacements

Un agent municipal veille aux infractions en matière de stationnement en décernant des avertissements taxés.

- |   |                             |   |                 |
|---|-----------------------------|---|-----------------|
| 1 | Bâtiment « Sepp Hansen »    | 4 | Hall Omnisports |
| 2 | Bâtiment « Michel Rodange » | 5 | Maison Relais   |
| 3 | Bâtiment « Willy Goergen »  | 6 | Kultursall      |

## C2 BÂTIMENT « WILLY GOERGEN » À STEINSEL ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU C2

**Coordinatrice de cycle :** Danielle Allard

### **Répartition des classes**

C2.1	Lynn Gaspar	T. 26 33 00 76 41
C2.1	Sonja Rolling	T. 26 33 00 76 46
C2.1	Claire Weidert	T. 23 33 00 76 42
C2.1	Tessy Herman (bât. Sepp Hansen)	T. 26 33 00 76 22
C2.2	Danielle Allard	T. 26 33 00 76 44
C2.2	Conny Moris	T. 26 33 00 76 45
C2.2	Fabienne Stelmes	T. 26 33 00 76 43
C2.2	Carole Anen (bât. Sepp Hansen)	T. 26 33 00 76 23

### **Autres intervenants :**

Claudine Faltz, Ylenia Feltgen, Nathalie Gillander



## C3 BÂTIMENT « MICHEL RODANGE » À STEINSEL ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU C3

**Coordinatrice de cycle :** Aline Wiltzius

### **Répartition des classes**

C3.1	Sam Muller / Danielle Ferres	T. 26 33 00 76 51
C3.1	Marcia Rollinger	T. 26 33 00 76 52
C3.1	Mary Van Dyck	T. 26 33 00 76 55
C3.2	Man Kiu Choi	T. 26 33 00 76 54
C3.2	Jil Pocervina	T. 26 33 00 76 53
C3.2	Carole Schmit	T. 26 33 00 76 56

### **Autres intervenants :**

Jean-Marc Elcheroth, Ylenia Feltgen, Miriam Könen, Aline Wiltzius



# C3

## C4 BÂTIMENT « SEPP HANSEN » À STEINSEL ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU C4

**Coordinatrice de cycle :** Liz Barthel

### **Répartition des classes**

C4.1	Liz Barthel	T. 26 33 00 76 26
C4.1	Fiona Fage	T. 26 33 00 76 24
C4.1	Joëlle Gelhausen	T. 26 33 00 76 25
C4.2	Isabelle Flick	T. 26 33 00 75 93
C4.2	Michèle Hardt / Mischa Stojanovic	T. 26 33 00 75 92
C4.2	Maurice Kirsch	T. 26 33 00 76 21
C4.2	Philippe Mercatoris	T. 26 33 00 75 91

### **Autres intervenants :**

Nathalie Mousel, Mischa Stojanovic



# C4



### 3. CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

#### VACANCES SCOLAIRES 2023/2024

**L'année scolaire commence  
le vendredi 15 septembre 2023 et finit le lundi 15 juillet 2024.**

- Toussaint  
28/10/2023 - 05/11/2023
- Noël  
23/12/2023-07/01/2024
- Carnaval  
10/02/2024-18/02/2024
- Pâques  
30/03/2024-14/04/2024
- Pentecôte  
25/05/2024-02/06/2024
- Été  
16/07/2024-15/09/2024

#### JOURS FÉRIÉS

- Saint-Nicolas mercredi 06/12/2023
- Fête du travail mercredi 01/05/2024
- Journée de l'Europe et Ascension jeudi 09/05/2024
- Lundi de Pentecôte 20/05/2024
- Fête Nationale dimanche 23/06/2024



## 4. ACTIVITÉS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET PARALLÈLES

### ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

#### **BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE**

Dans le cadre du développement scolaire de notre école, les responsables de la bibliothèque et des membres de la Maison Relais offrent un concept pédagogique visant à promouvoir les compétences de la lecture et de l'écrit en proposant régulièrement diverses activités para-et périscolaires.

La bibliothèque de Heisdorf est ouverte aux parents suivant un horaire qui sera communiqué par l'équipe pédagogique du cycle 1.

#### **JOURNAL D'ÉLÈVE « D'BABELBIER »**

Aline Wiltzius, Annick Wagener



Cette activité a pour objectif de stimuler les compétences de lecture et d'écriture et s'adresse aux élèves qui prennent plaisir à rédiger et à publier des articles, reportages, interviews.

Le mardi de 13:45-15:00 dans un des bâtiments scolaires de Steinsel.

#### **LASEP**

Stéphanie Fischer, Miriam Könen, Germaine Reiners, Mischa Stojanovic

La LASEP propose des activités sportives dans le but de promouvoir le plaisir à l'activité physique. Elle initie les élèves aux différentes disciplines sportives de manière ludique.

C1 : Mardi de 14:00-16:00 au gymnase « An der Bamschoul » à Heisdorf.

C2 : Mardi de 14:00-15:00 respectivement 16:00

C3 : Jeudi de 14:00-15:00

C4 : Mercredi de 16:00-17:00 au Hall Omnisports Alain Marchetti à Steinsel.

Contact : [mihajlo.stojanovic@education.lu](mailto:mihajlo.stojanovic@education.lu)



## ACTIVITÉS PARALLÈLES

### **MAISON DE LA MUSIQUE « A SCHMATTS »**

13, rue Paul Eyschen • L-7317 Müllendorf  
Michelle Van Dijk, chargée de la direction  
de Museksschoul Uelzechtdall, responsable local  
T. 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00)



### **CHORALE D'ÉLÈVES « STEESEL SINGING KIDS »**

La chorale s'adresse aux élèves qui aiment  
chanter ensemble dans une ambiance décontractée.

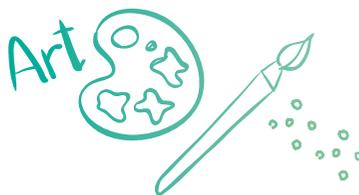


### **ART À L'ÉCOLE**

Martine Faber-Vogel   
T. 691 657 046

Alexandra Hoek-Schneider  
T. 621 542 572

Isabel Medernach-Pinto  
T. 691 485 122



Les ateliers de créativité s'adressent aux élèves de 6-12 ans et initient les artistes en herbe aux arts décoratifs.

Mardi ou jeudi entre 14:00 et 19:00 heures.

# III. TRANSPORT SCOLAIRE

**ATTENTION !**  
Adaptation des  
lignes et des  
horaires à partir  
de la rentrée  
2023-2024!

## 1. HORAIRES DU BUS SCOLAIRE

Un transport scolaire est assuré pour Heisdorf, Mullendorf et Steinsel.

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, le transport scolaire est assuré par des bus électriques.

**Le transport scolaire allant vers l'éducation précoce (Ligne précoce - 9.00 heures - Prune) ainsi que la Ligne Brune - Cantine fonctionnant le mardi et le jeudi pour le retour de la cantine scolaire ont été supprimés en raison du manque d'usagers.**

Vous trouverez ci-après un horaire détaillé des bus respectifs.

Il est recommandé à tous les élèves, et plus particulièrement à ceux qui viennent à l'école à pied ou à vélo, de porter des vêtements clairs et d'équiper leur cartable de bandes réfléchissantes pour garantir leur sécurité sur le chemin de l'école.

**Dans l'intérêt de la sécurité de tous les élèves, il est vivement conseillé aux parents d'utiliser le transport scolaire ou les chemins scolaires sécurisés dans le but de réduire le trafic individuel.**





## 2. RÈGLES DE CONDUITE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Pour que le transport scolaire organisé par la commune de Steinsel puisse fonctionner correctement et en toute sécurité, nous prions les parents de bien vouloir rendre attentif leur enfant aux règles suivantes :

- les enfants doivent rester assis pendant toute la durée du transport scolaire ;
- les cartables doivent être rangés sous les sièges. Il n'est pas permis de s'asseoir avec le cartable adossé contre le siège ;
- il est interdit de crier dans le bus, de se bousculer, et de pousser les autres enfants au moment où ceux-ci entrent ou descendent ;
- les enfants doivent respecter et suivre les directives du personnel-surveillant et/ou des chauffeurs de bus ;
- il est interdit d'utiliser le téléphone portable ou d'autres appareils électroniques dans le bus ;
- les enfants doivent respecter la propreté des sièges. Ainsi, il est interdit de manger et de boire pendant le trajet ;
- le port des ceintures de sécurité est obligatoire ;
- les enfants doivent être à temps à l'arrêt ;
- avant de traverser la voie publique pour gagner le bus, se rendre compte de la circulation et attendre le moment opportun pour traverser la voie en toute sécurité ;

En cas de non-respect de ces règles, le/la titulaire de l'élève et les parents en seront informés.



## **POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES DES CYCLES 2 À 4**

- surveillance dans le bus assurée par 1 personne qui descend du bus à chaque arrêt pour surveiller les enfants montant dans le bus, et ensuite les place à l'intérieur du bus et vérifie à ce que les ceintures de sécurité soient attachées. Au retour, la personne surveillante descend à chaque arrêt du bus pour surveiller les enfants descendant du bus ;
- à l'arrivée du bus au campus scolaire, les enfants descendent du bus, se mettent en rangée 2 par 2 et le personnel-surveillant les accompagne jusque dans l'enceinte de la cour de récréation de leur cycle ;
- au départ du bus, après les heures scolaires, le personnel enseignant accompagne les enfants jusqu'au bus et la personne surveillante les prend en charge ;
- aux différents arrêts de bus, les enfants peuvent rentrer à la maison sans être accompagnés.



## GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...

## LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

## JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.



## CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.



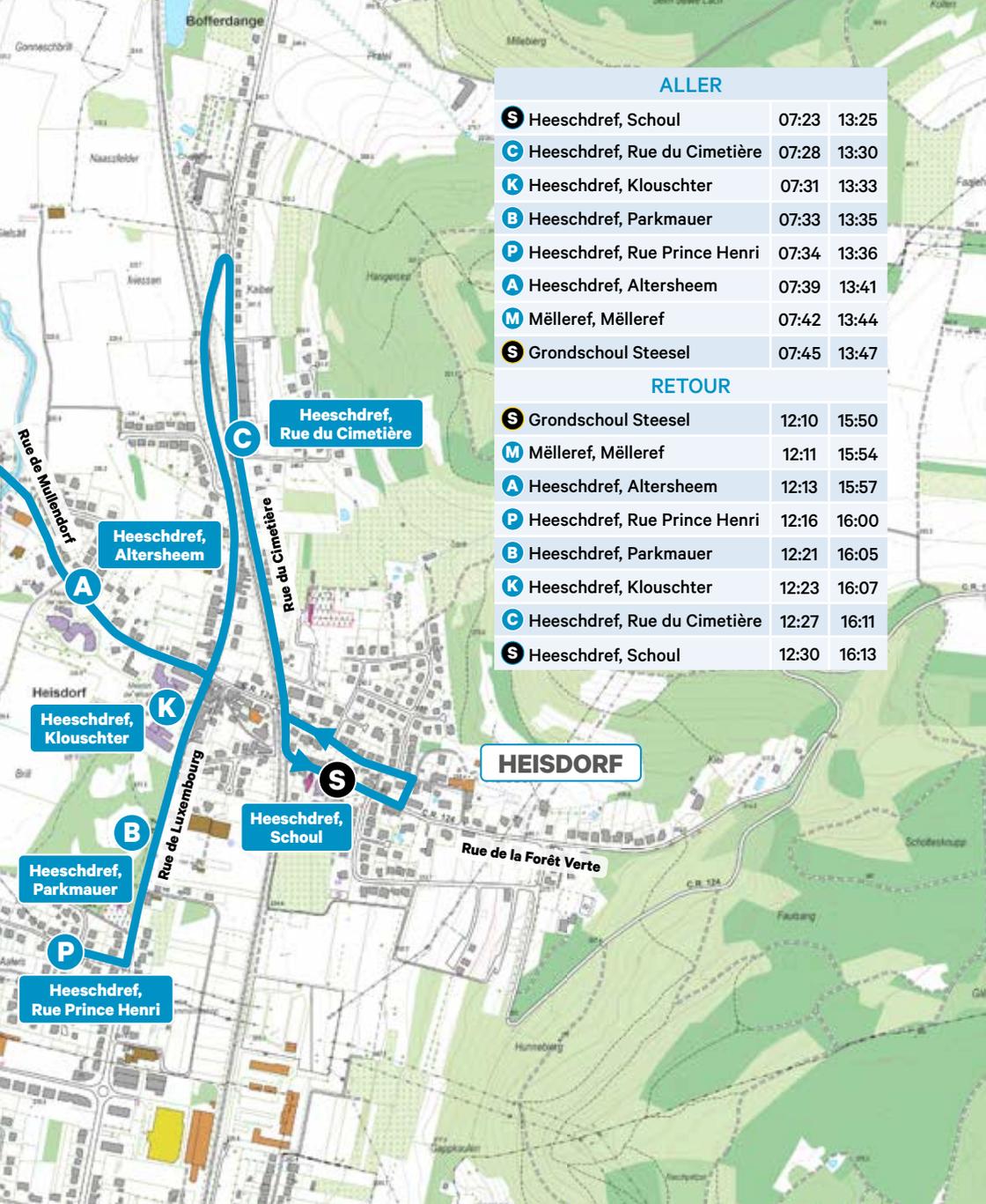
## Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.







### ALLER

<b>S</b> Heeschdref, Schoul	07:23	13:25
<b>C</b> Heeschdref, Rue du Cimetière	07:28	13:30
<b>K</b> Heeschdref, Klouschter	07:31	13:33
<b>B</b> Heeschdref, Parkmauer	07:33	13:35
<b>P</b> Heeschdref, Rue Prince Henri	07:34	13:36
<b>A</b> Heeschdref, Altersheem	07:39	13:41
<b>M</b> Mëlleref, Mëlleref	07:42	13:44
<b>S</b> Grondschool Steesel	07:45	13:47

### RETOUR

<b>S</b> Grondschool Steesel	12:10	15:50
<b>M</b> Mëlleref, Mëlleref	12:11	15:54
<b>A</b> Heeschdref, Altersheem	12:13	15:57
<b>P</b> Heeschdref, Rue Prince Henri	12:16	16:00
<b>B</b> Heeschdref, Parkmauer	12:21	16:05
<b>K</b> Heeschdref, Klouschter	12:23	16:07
<b>C</b> Heeschdref, Rue du Cimetière	12:27	16:11
<b>S</b> Heeschdref, Schoul	12:30	16:13

**HEISDORF**





### ALLER

<b>A</b>	Steesel, Rue de l'Alzette	07:25	13:27
<b>T</b>	Steesel, Park Rue des Templiers	07:30	13:32
<b>G</b>	Steesel, Gonnenschhof	07:33	13:35
<b>U</b>	Steesel, Um Gruef	07:35	13:37
<b>S</b>	Grondschoul Steesel	07:37	13:39
<b>S</b>	Heeschdref, Schoul	07:44	13:46

### RETOUR

<b>S</b>	Heeschdref, Schoul	12:05	15:45
<b>S</b>	Grondschoul Steesel	12:12	15:52
<b>U</b>	Steesel, Um Gruef	12:14	15:54
<b>G</b>	Steesel, Gonnenschhof	12:16	15:56
<b>T</b>	Steesel, Park Rue des Templiers	12:20	16:00
<b>A</b>	Steesel, Rue de l'Alzette	12:25	16:05

# LIGNE 3 • APEL

## HEESCHDREF, RUE PRINCE HENRI - HEESCHDREF, SCHOUL



© Administration du Cadastre et de la Topographie



### ALLER

<b>P</b> Heeschdref, Rue Prince Henri	07:30	13:30
<b>S</b> Steesel, Rue de l'Ecole	07:35	13:35
<b>B</b> Steesel, Buergaass	07:36	13:36
<b>M</b> Mëlleref, Mëlleref	07:39	13:38
<b>A</b> Heeschdref, Altersheim	07:41	13:39
<b>S</b> Heeschdref, Schoul	07:50	13:46

### RETOUR

<b>S</b> Heeschdref, Schoul	12:05	15:50
<b>A</b> Heeschdref, Altersheim	12:12	15:57
<b>M</b> Mëlleref, Mëlleref	12:14	15:59
<b>S</b> Steesel, Rue de l'Ecole	12:17	16:02
<b>B</b> Steesel, Buergaass	12:18	16:03
<b>P</b> Heeschdref, Rue Prince Henri	12:23	16:08





**ALLER**

<b>H</b> Mëlleref, Rue de Hunsdorf	07:25	13:25
<b>O</b> Mëlleref, Op der Muschel	07:27	13:26
<b>A</b> Steesel, Rue de l'Alzette	07:32	13:30
<b>P</b> Heeschdref, Bei der Parkmauer	07:38	13:34
<b>K</b> Heeschdref, Klouster	07:40	13:35
<b>C</b> Heeschdref, Rue du Cimetière	07:46	13:38
<b>S</b> Heeschdref, Schoul	07:50	13:40

**RETOUR**

<b>S</b> Heeschdref, Schoul	12:05	15:50
<b>C</b> Heeschdref, Rue du Cimetière	12:08	15:54
<b>K</b> Heeschdref, Klouster	12:14	16:02
<b>P</b> Heeschdref, Bei der Parkmauer	12:15	16:05
<b>A</b> Steesel, Rue de l'Alzette	12:18	16:11
<b>O</b> Mëlleref, Op der Muschel	12:21	16:16
<b>H</b> Mëlleref, Rue de Hunsdorf	12:22	16:17

**HEISDORF**

**Heeschdref, Schoul**

Rue de la Forêt Verte

**Heeschdref, Bei der Parkmauer**

**Heeschdref, Klouster**

**Heeschdref, Rue du Cimetière**

Hunneberg

Fautang

Scholesknupp

GM

Heeschdref

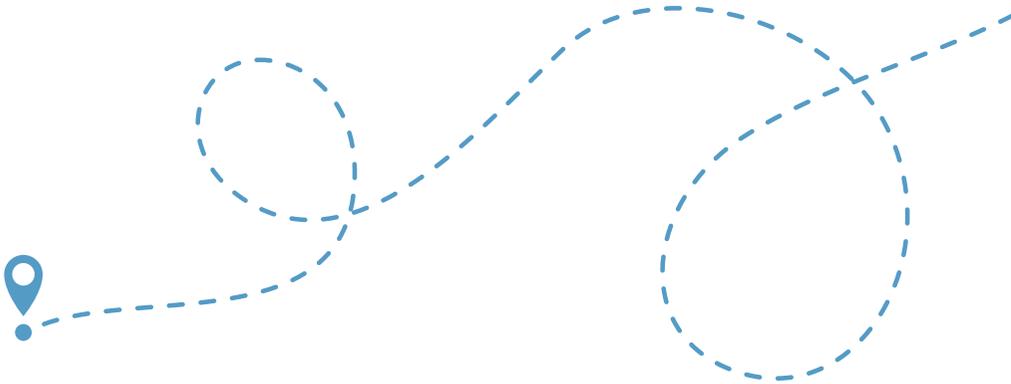


### 3. SÉCHERE SCHOULWEE

**Aller à l'école à pied** est très important du point de vue pédagogique. Ces moments permettent aux enfants de se défouler et de leur donner la possibilité de se décontracter de la journée à l'école sans être sous surveillance stricte.

L'objectif du concept Séchere Schoulwee est de réorganiser les chemins domicile-école respectivement domicile-arrêt de bus et de les sécuriser au maximum pour motiver les élèves (et leurs parents) de se rendre à pied à l'école/à l'arrêt de bus. Une réduction du nombre de voitures circulant autour des écoles fondamentales permet en effet de réduire l'apparition de situations dangereuses ainsi que le sentiment d'insécurité, à la fois chez les élèves et leurs parents.

Le chemin vers l'école constitue souvent le premier parcours que l'enfant réalise seul. Tous les chemins vers l'école sont marqués par le symbole des « pieds jaunes ». Les endroits demandant une vigilance accrue sont signalés par le logo du renard Foxy. Il est le devoir de l'école, de la commune et des parents de concevoir ce chemin de la façon la plus sûre possible.



Au cas où votre enfant utilisera son **vélo** pour se rendre à l'école, il y a lieu de veiller à ce que son **vélo soit conforme au code de la route et que votre enfant porte un casque à vélo**. Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ont le droit de circuler sur les trottoirs.

**Apprenez à vos enfants à être attentifs aux entrées de garages**, aux voitures stationnées et plus particulièrement aux véhicules qui obliquent.

Finalement, nous faisons un appel aux parents afin d'éviter de conduire leurs enfants à l'école en voiture et de nous aider à rendre le chemin à l'école plus sûr pour l'ensemble des écoliers. Si vous êtes obligés d'utiliser votre voiture, veuillez à **respecter les zones prévues à cet effet (Kiss-and-Go) et laisser libre les trottoirs. Respectez les limitations de vitesse aux alentours des écoles et dans les quartiers d'habitation à 30 km/h !**

**Un agent municipal a la charge de veiller aux infractions en matière de stationnement en décernant des avertissements taxés.**





# Schoulcampus Steesel

## Campus scolaire Steinsel

- Bâtiment « Willy Goergen »
- Bâtiment « Michel Rodange »
- Bâtiment « Sepp Hansen »
- Maison Relais « Aerdbiersnascht »
- Hall Omnisports
- rue des Vergers
- L-7339 Steinsel

Crèche « Kammerhaus »  
23, rue de l'École  
L-7315 Steinsel

**Sécherer Schoulwee**  
Chemin de l'école

**Zebrasträifen**  
Passage piéton

**Busarrêt**  
Arrêt de bus

**Musekshaus**  
« A Schmatts »

**Centre de Loisirs**  
« Norbert Fleicher »



Commune  
de Steinsel

# Sécherer Schoulwee

Steesel  
Steinsel



Lëtzebuerg  
Luxembourg

Miersch  
Miersch





# IV. L'ÉCOLE de STEINSEL

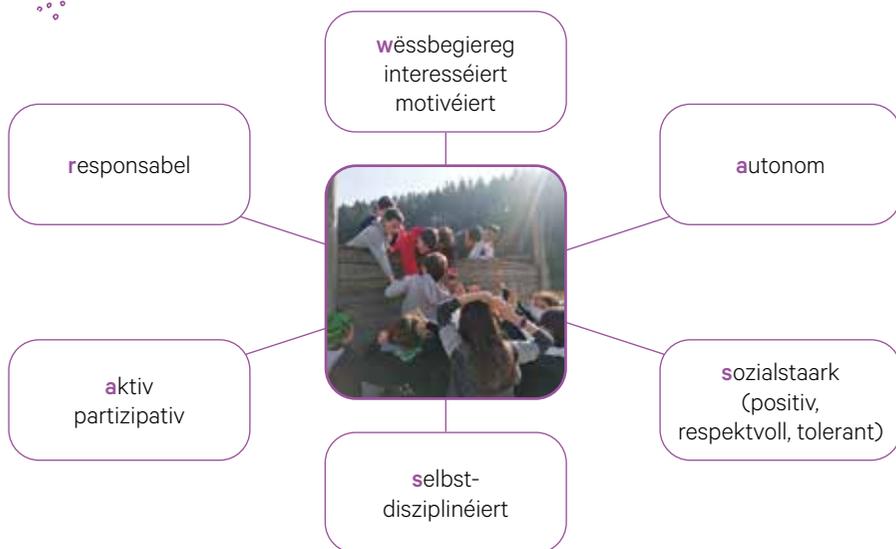
## 1. UNE ÉCOLE CENTRÉE SUR L'ÉLÈVE

Le corps enseignant de l'École Fondamentale de Steinsel s'est proposé de construire une école qui met en avant chez les élèves des compétences transversales qui correspondent au mieux aux responsabilités de citoyen dans une société démocratique et à l'éducation aux valeurs éthiques fondées sur la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Ainsi la mission éducative et scolaire se base sur les principes d'une éducation et d'un enseignement démocratiques modernes.

Les enseignant(e)s offrent un cadre à l'élève dans lequel il/elle apprend à faire ses choix, à prendre ses décisions et à assumer ses responsabilités.

Les buts principaux pour notre élève « WASSAR » sont : un élève autonome aux compétences sociales développées, un élève discipliné, actif et responsable, un élève qui reste avant tout motivé, intéressé et ouvert aux apprentissages.

### EIST ZIL: DE „WASSAR“ - SCHÜLER



## 2. MESURES D'AIDE ET D'APPUI

Certaines mesures d'appui sont proposées par les cycles dans le cadre de l'organisation scolaire :

- appui intégré par un titulaire
- appui en petits groupes d'enfants sélectionnés selon certains besoins : p.ex. langue, perception sensorielle, psychomotricité, mathématiques...
- mesures d'appui proposant des activités supplémentaires pour des enfants forts dans un domaine
- l'appui peut avoir lieu lors des horaires de classe ou en dehors de ces horaires
- l'organisation de l'appui est la mission des équipes pédagogiques de chaque cycle
- exemples : « Förderateliers », « Appui en langue luxembourgeoise, allemande ou française », « Lernbuffet », « Lernkarussell », « Mathelernwerkstatt ».

### **Institutrice spécialisée dans l'encadrement des élèves à besoins spécifiques (I-EBS) et équipe de soutien pour élèves à besoins spécifiques (ESEB)**

**I-EBS** : Doris Zangerlé

L'école dispose d'une institutrice pour élèves à besoins spécifiques et particuliers. L'I-EBS représente les intérêts de ces élèves au niveau local, régional et national. Elle assure une présence hebdomadaire dans les différents bâtiments scolaires et collabore avec les équipes pédagogiques. Elle organise et coordonne la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

**ESEB** : Enya Hubert, Nicole Neu, Verena Trausch, Annick Wagener, Jackie Worré

Le personnel de l'ESEB assure la prise en charge et le suivi des élèves à besoins spécifiques et assiste dans les classes concernées.

### 3. PLAN DE DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE (PDS)

Le PDS, établi pour la période de 2021-2024, fédère les efforts que fournissent les écoles dans l'intérêt de leurs élèves. Pour offrir à tous les enfants la meilleure qualité d'enseignement et d'encadrement possible, chaque établissement doit établir ses propres démarches dans une série de domaines essentiels pour la réussite.

Le PDS se consacrera prioritairement sur les points suivants :

#### - Amélioration de la qualité de l'enseignement par

- Échange régulier et structuré de bonnes pratiques entre tous les enseignants
- Stimulation de la lecture auprès des élèves
- Techniques d'apprentissage autonome
- Bewegtes Lernen

#### - Intégration des technologies d'information et de communication

- Implémentation du « Medienpass »

#### - Collaboration avec la Maison Relais

- Échange régulier et mise en place de projets communs

Le plan de développement de l'établissement scolaire prévoit la collaboration des enseignants et de tous les partenaires de l'école, dont les parents d'élèves.

L'école est accompagnée par les institutrices en développement scolaire Sophie Hamelle et Anne Straus.



## 4. PROJETS SCOLAIRES

### PROJET D'ÉCOLE NO PLASTICS



Dans un souci de respect pour l'écologie et l'environnement, l'école de Steinsel insiste à ce que les enfants n'apportent plus d'emballages jetables.

Afin de limiter les déchets, soutenez-nous à éviter les plastiques jetables comme les bouteilles d'eau, les films alimentaires ainsi que tout genre d'emballage et de récipient en plastique.

Apportez le casse-croûte dans une boîte réutilisable sans autres emballages.

### PROJET "FRUIT FOR SCHOOL"



Le programme « Fruit for school » est un programme européen de promotion de la consommation de fruits et légumes à l'école.

Cette initiative est supportée par l'Union européenne et a pour objectif d'améliorer l'équilibre et le comportement alimentaire des élèves. Le programme prévoit la distribution gratuite hebdomadaire de fruits ou de légumes aux élèves.

## 5. SANTÉ SCOLAIRE

### L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIO-SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE STEINSEL

L'équipe est composée du médecin scolaire, d'une infirmière en pédiatrie et d'une assistante sociale.

Elle vient en aide à tout élève fréquentant l'enseignement fondamental dont le développement physique, mental ou social semble être menacé.

Les enfants, les parents, les enseignants et toute autre personne privée ou professionnelle concernée par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental peuvent s'y adresser.

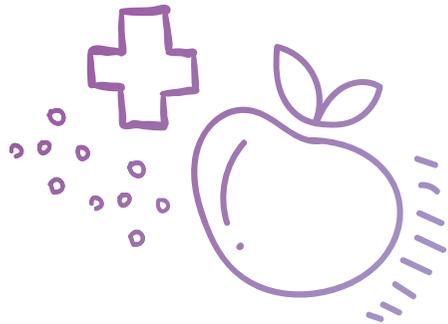
#### Service médico-scolaire

Monique Scheuer, assistante sociale  
Centre médico-social Mersch  
17, rue de la Gare  
L-7535 Mersch  
T. 81 92 92-1  
monique.scheuer@ligue.lu

Laurence Crespin, infirmière pédiatrique  
Centre médico-social Rédange  
4, Grand-Rue  
L-8510 Rédange/Attert  
T. 23 62 16 28  
laurence.crespin@ligue.lu

#### Médecin scolaire

5, rue de la Libération  
L-7347 Steinsel  
T. 33 86 15 • F. 33 52 16



**LIGUE MÉDICO-SOCIALE**  
MIR HËLLEFEN ZËNTER 1908



Au cours de l'année scolaire, l'état de santé de chaque enfant est surveillé par l'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale à l'école.

Les interventions sont réalisées suivant les dispositions de la Loi modifiée du 2 décembre 1987 et du Règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage suivants sont pratiqués chez les élèves des cycles 1-1, 1-2, 2-2, 3-2, 4-2 et selon les besoins de l'enfant au cours des autres cycles :

- prise du poids et de la taille
- analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang)
- examen sommaire de l'acuité visuelle
- bilan auditif
- surveillance de la carte de vaccination
- bilan de santé réalisé par le médecin scolaire, un examen individuel peut être réalisé si nécessaire
- un bilan social peut être réalisé en cas de besoin

### Volet médical

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens des constatations nécessitant un avis médical complémentaire sont faites, nous vous adresserons une lettre motivée avec la recommandation de consulter votre médecin de confiance.

Les observations médicales sont inscrites dans le « Carnet médical scolaire » de l'enfant et gérées en toute confidentialité.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.



Autres interventions médicales :

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés du Ministère de la Santé :

- examen bucco-dentaire annuel au cycle 1.2 et 2.1, 3.1 et 4.2
- dépistage des troubles visuels par le Service d'orthoptie et de pléoptie
- dépistage des troubles auditifs par le Service d'audiophonologie en cas de besoin
- consultation diététique
- consultation pour enfant asthmatique (Ecole de l'Asthme)

### Volet social

L'assistante (d'hygiène) sociale est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre personne privée ou professionnelle concernée par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental.

L'équipe de santé scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec :

- le personnel de l'enseignement scolaire
- la Direction régionale
- la maison relais
- l'administration communale
- la Commission d'inclusion (CI)
- l'Equipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)
- d'autres services spécialisés

### Promotion et éducation Santé

L'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale organise des activités de promotion et d'éducation à la santé, en faveur des élèves. L'objectif de ces activités est de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.

### « SERVICE KRANK KANNER DOHEEM »

#### L'objectif

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades.

Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial.

Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

### Les tarifs

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

Pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable.

Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents : ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg. 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

### Les gardes

Les gardes ont lieu de lundi à vendredi entre 7:00 et 19:00 heures. La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite.

Une visite médicale est indiquée au 2<sup>ième</sup> jour de la garde. Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

### Pour tous renseignements supplémentaires

T. 48 07 79

Lundi - jeudi de 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.

Vendredi de 7:00 à 12:00 heures.

Répondeur de 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.

Le service est fermé les weekends et jours fériés. (Répondeur)

L'inscription au « Service Krank Kanner Doheem » se fait par Fiche d'inscription qui se trouve en ligne sur le site : <https://skkd.lu/inscription>

Pour faciliter l'organisation des gardes, il est préférable de téléphoner au bureau au 48 07 79 pour organiser une garde.

Frédérique Koedinger  
Responsable  
Service Krank Kanner Doheem



## 6. PARTENARIAT

Une bonne collaboration entre familles et école constitue un élément du succès scolaire des enfants.

### LA COMMISSION SCOLAIRE

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves s'exerce à travers la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

**La commission scolaire se compose de 6 représentants de la commune, 3 représentants des parents d'élèves et de 3 représentants du comité d'école.**

Membres :

- Fernand Marchetti, Président
- Secrétaire à déterminer
- Jeanne Fayot
- Martine Faber
- Sam Muller
- Manon Kolber-Hoffmann
- Oliver Leontyev
- Isabelle Medernach-Pinto
- les autres membres restent à déterminer

Invités :

- Représentants de la direction régionale
- Représentants des structures d'accueil

### DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - RÉGION 12 MERSCH

La Direction de l'enseignement fondamental - Région 12 Mersch est dirigée, sous l'autorité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, par une équipe de direction composée d'une directrice et de trois directeurs adjoints.

La Directrice est le chef hiérarchique du personnel enseignant, socio-éducatif et administratif et représente le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans la région.

L'équipe de direction veille au bon fonctionnement de l'école, assume les missions de gestion administrative et surveillance pédagogique des écoles. Elle soutient le personnel enseignant et socio-éducatif dans des questions pédagogiques et assure l'insertion professionnel du personnel enseignant et socio-éducatif.

La direction assure également la communication et le réseautage de tous les partenaires scolaires.

Au sein de la direction de l'enseignement fondamental Mersch, une directrice adjointe est responsable de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Elle préside la Commission d'inclusion.



Contact :

Direction de l'Enseignement fondamental - Région Mersch  
Siège principal Mersch : 5, rue des Prés • L-7561 Mersch

Annexe Bissen : 22, ZAC Klengbousbiérg • L-7795 Bissen

T. (+352) 247-55810

E-mail : [secretariat.mersch@men.lu](mailto:secretariat.mersch@men.lu) • [direction.mersch@men.lu](mailto:direction.mersch@men.lu)

Site internet : <https://diredf12.lu>

### **INSTITUTRICE EN DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE « I-DS »**

Les missions de l'instituteur spécialisé en développement scolaire :

- Encourager les écoles à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et utiles à l'amélioration des apprentissages, ainsi que de contribuer à leur diffusion dans le contexte du plan de développement de l'établissement scolaire (PDS).
- Prêter assistance au président du comité d'école ou de son délégué dans la coordination des travaux d'élaboration, de rédaction, d'implémentation et d'évaluation du PDS.

- Tenir le directeur de région au courant sur l'avancement du PDS.
- Soutenir les enseignants qui demandent une assistance personnalisée dans leur travail pédagogique.



• Sophie Hamelle  
sophie.hamelle@ifen.lu



• Anne Straus  
anne.straus@ifen.lu

## ••• INSTITUTEUR SPÉCIALISÉ EN COMPÉTENCES NUMÉRIQUES « I-CN »

### Apprendre au XXI<sup>e</sup> siècle - les médias numériques au sein de votre établissement scolaire

Depuis plusieurs années, les ordinateurs, les tablettes, les tableaux interactifs, les robots, etc. se sont petit à petit frayé un chemin dans les écoles et la numérisation y est devenue un sujet d'actualité. En tant qu'I-CN (instituteur spécialisé en compétences numériques), j'accompagne l'école de Steinsel sur sa voie vers un avenir placé sous le signe du numérique. Une de mes tâches consiste à conseiller et informer les enseignants et les enfants en matière d'emploi des médias numériques afin qu'ils puissent s'en servir en toute sécurité, en conjuguant créativité et responsabilité.

En collaboration avec les enseignants, je travaille sur une approche globale de l'éducation aux médias et propose une série d'activités innovantes et pédagogiques pour toutes les classes, du cycle 1 au cycle 4. Ces activités et ateliers sont axés sur des sujets tels que les réseaux sociaux, l'intelligence artificielle, les fausses nouvelles, le codage, la netiquette, le stop motion, le storytelling numérique, la radio, le podcast, etc.

Parallèlement, j'organise aussi toute une série de formations continues pratiques pour les enseignants sur des sujets qui leur tiennent à cœur concernant leurs pratiques d'enseignement actuelles.

Outre ces activités d'éducation aux médias menées avec les enfants et les enseignants, je peux également intervenir lors de soirées d'échange avec les parents ou conseiller les représentants des parents d'élèves ou les communes sur la façon de préparer les différents partenaires scolaires aux enjeux du numérique.

Depuis environ trois ans, j'accompagne les neuf écoles de la direction régionale 12 et les retours très positifs mettent en avant l'importance du processus de développement scolaire dans le domaine des médias numériques.

Je me réjouis de poursuivre notre collaboration avec les enfants et le corps enseignant de votre établissement. Pour obtenir de plus amples informations ou pour toute question supplémentaire, je vous prie de bien vouloir prendre contact avec moi.

Contact :

Carlo Thimmesch, instituteur spécialisé en compétences numériques, i-CN DIR12  
carlo.thimmesch@men.lu

## LE COMITÉ D'ÉCOLE

Chaque école met en place un comité d'école et désigne son président. Les membres du comité sont élus (trois membres au moins et neuf membres au plus) parmi les membres du personnel de l'école. La durée des mandats est de 5 ans.

### Les missions du comité d'école

Selon l'article 40 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, le Comité d'école a les missions suivantes :

1. élaborer une proposition d'organisation de l'école ;
2. élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation ;
3. élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école ;
4. donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte ;
5. déterminer les besoins en formation continue du personnel ;
6. organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école ;

7. approuver l'utilisation du matériel didactique ;
8. assurer le bon déroulement de l'initiation de stagiaires enseignants ainsi que des stagiaires du personnel éducatif et psycho-social.

### **Composition du comité d'école**

- Jeanne Fayot, présidente
- Martine Faber
- Fiona Fage
- Sam Muller
- Claire Weidert

E-mail : [comite.ecole@steinsel.lu](mailto:comite.ecole@steinsel.lu)

### **LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES**

Les représentants des parents d'élèves sont élus pour une durée de 3 ans. Ils se réunissent au moins 3x/an avec le comité d'école pour discuter des propositions de l'organisation scolaire et du plan de développement scolaire.

### **Représentants actuels des parents d'élèves**

- Catherine Goerens-Herremans
- Manon Kolber-Hoffmann
- Oliver Leontyev
- Isabel Medernach-Pinto

E-mail : [parentsseleves@steinsel.lu](mailto:parentsseleves@steinsel.lu)

### **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES**

- Luana Mazzoni, présidente
- Isabel Medernach-Pinto, secrétaire

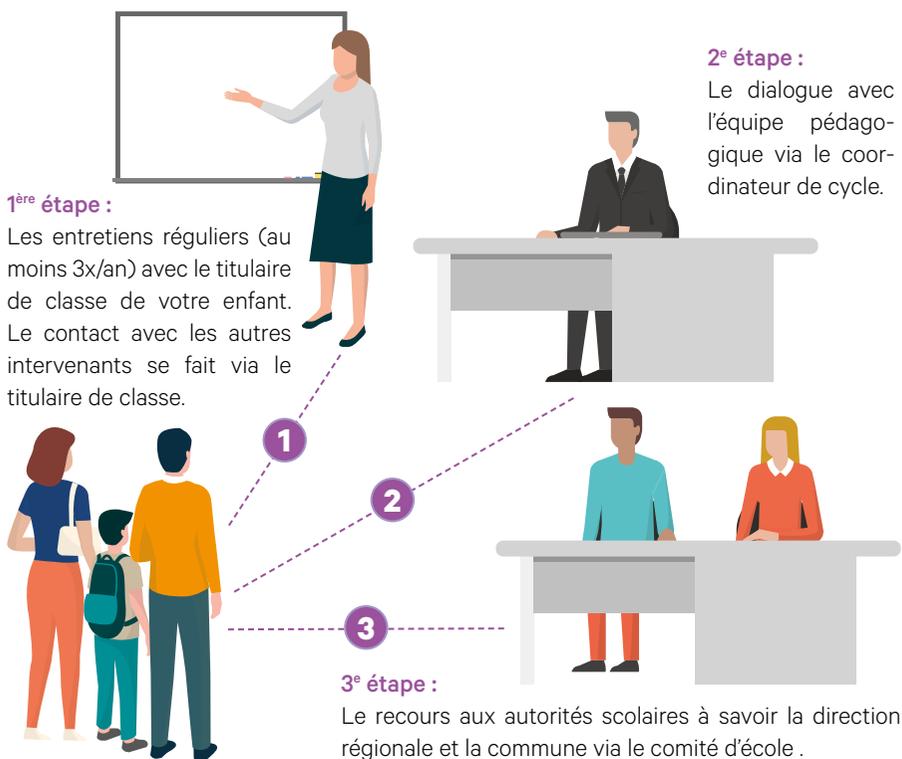
[www.apeepsteinsel.lu](http://www.apeepsteinsel.lu)  
[info@apeepsteinsel.lu](mailto:info@apeepsteinsel.lu)





## VADEMECUM POUR UNE COMMUNICATION RÉUSSIE ENTRE LES PARENTS ET LE CORPS ENSEIGNANT

Dans le souci d'une communication réussie entre les partenaires scolaires, l'École Fondamentale de Steinsel a élaboré un vademecum qui indique aux parents d'élèves les voies successives pour entrer en contact avec les différents acteurs de l'école.



## 7. SERVICE ÉDUCATION ACCUEIL (SEA)

### LES MAISONS RELAIS À STEINSEL ET À HEISDORF



Caritas Jeunes et Familles asbl est gestionnaire de la Maison Relais à Steinsel et Heisdorf et joue un rôle majeur dans la prise en charge non formelle des enfants de la commune. La Maison Relais est une structure d'éducation et d'accueil (SEA) flexible conçue pour aider les parents à concilier la vie professionnelle et la vie privée.

#### Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture sont de 7h00 à 19h00 toute l'année. La Maison Relais est fermée pendant les jours fériés légaux et le congé collectif 24.12.2023-31.12.2023.



#### Contacts

##### à Steinsel :

##### **Maison Relais « Aerdbiernascht »**

Nathalie Graffé, Natascha Mehlen, Conny Reuter,  
équipe dirigeante  
Rue des Vergers • L-7339 Steinsel  
T. 26 33 00 76 30  
[mre.steinsel@steinsel.lu](mailto:mre.steinsel@steinsel.lu)  
[charge.steinsel@cjf.lu](mailto:charge.steinsel@cjf.lu)



##### à Heisdorf :

##### **Maison Relais « An der Bamschoul »**

Nathalie Graffé, Natascha Mehlen, Conny Reuter,  
équipe dirigeante  
5, um Pad • L-7340 Heisdorf  
T. 33 76 17 40  
[mre.heisdorf@steinsel.lu](mailto:mre.heisdorf@steinsel.lu)  
[charge.heisdorf@cjf.lu](mailto:charge.heisdorf@cjf.lu)



## POUR VOTRE ENFANT, C'EST UN JOUET. ET POUR VOUS?

Si votre enfant n'a pas encore 3 ans, évitez les écrans !  
Adaptez par la suite leur utilisation à son âge.

Découvrez notre guide pour parents sur [bee-secure.lu](https://bee-secure.lu)



einfach | digital  
Zukunftskompetenz  
fir staark Kanner



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



## VOTRE ENFANT FAIT-IL DODO PENDANT QUE VOUS DORMEZ ?

Pour dormir tranquille, définissez des zones sans écran dans votre maison.

Découvrez notre guide pour parents sur [bee-secure.lu](https://bee-secure.lu)



einfach | digital  
Zukunftskompetenzer  
fir staark Kanner



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



Portrait

## L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur [www.officenationalenfance.lu](http://www.officenationalenfance.lu)

Office régional MERSCH  
5, rue des Prés  
L-7561 Mersch

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Mersch, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à [one@one.etat.lu](mailto:one@one.etat.lu)

**Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents!**





# V. Bases Légales



## BASES LÉGALES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

### Loi du 6.2.2009 relative à l'obligation scolaire (extraits)

#### Droit à l'enseignement à l'École

**Art. 2.** Tout enfant habitant le territoire du Grand-duché âgé de trois ans ou plus a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation. Ce droit est garanti par l'Etat conformément aux dispositions des lois régissant les différents ordres d'enseignement.

#### Obligation de fréquenter l'École

**Art. 7.** Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

#### Absences et dispenses

**Art. 16.** Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

**Art. 17.** Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents.

Les dispenses sont accordées :

- 1) par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée
- 2) par le président du comité d'école, pour une durée dépassant une journée

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

## Loi du 6.2.2009 portant organisation de l'enseignement fondamental (extraits)

### Cadre général

**Art. 1.** L'enseignement fondamental comprend neuf années de scolarité, réparties en quatre cycles d'apprentissage. Le premier cycle comprend une année d'éducation précoce dont la fréquentation est facultative et deux années d'éducation préscolaire faisant partie de l'obligation scolaire.

Les deuxième, troisième et quatrième cycles suivants constituent l'enseignement primaire. Chaque cycle d'apprentissage a une durée de deux ans.

### Le droit à l'enseignement fondamental

**Art. 5.** L'accès à l'enseignement public est gratuit pour chaque enfant habitant le Grand-Duché, inscrit à une école de sa commune de résidence, à une école d'une autre commune ou à une école de l'Etat.

La commune, ou l'Etat pour les écoles et classes étatiques, fournit gratuitement aux élèves les manuels scolaires à utiliser en classe, recommandés par le ministre.

### Le partenariat

**Art. 47.** Au niveau de chaque classe, les partenaires des parents sont les titulaires de la classe et l'équipe pédagogique qui assurent l'encadrement scolaire des élèves.

Les parents et les enseignants procèdent régulièrement à des échanges individuels au sujet des élèves.

Les parents sont tenus de répondre aux convocations du titulaire de classe, du président du comité d'école ou de la Direction régionale d'arrondissement.

Pendant l'année scolaire, le titulaire de classe organise régulièrement des réunions d'information et de concertation pour les parents des élèves portant notamment sur les objectifs du cycle, les modalités d'évaluation des apprentissages et l'organisation de la classe que fréquentent leurs enfants.

Pour communiquer avec les parents, les trois langues du pays sont à employer suivant les besoins.



## **RÈGLEMENT GRAND-DUCAL DU 7 MAI 2009 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONDUITE ET L'ORDRE INTÉRIEUR COMMUNS À TOUTES LES ÉCOLES.**

**Art. 1.** Chaque école est une communauté qui comprend les élèves, le personnel de l'école, tel que défini au point 13 de l'article 2 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, ainsi que les parents d'élèves.

Le personnel de l'école veille à susciter un climat scolaire qui favorise un esprit de camaraderie et de solidarité auprès des élèves et qui les engage à témoigner égards et respect aux personnes avec lesquelles ils entrent en contact. L'action éducative du personnel de l'école complète celle des parents et nécessite leur collaboration.

Dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de la communauté scolaire, l'accès à l'école des parents d'élèves peut être précisé par le règlement d'ordre intérieur complémentaire de l'école dont l'élaboration est réglée par l'article 6 du présent règlement.

**Art. 2.** Tous les membres de la communauté scolaire se conforment aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité. Ils font preuve de ponctualité, de respect et de bonne tenue. Ils s'abstiennent de tout comportement susceptible de déranger le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires, ainsi que de tout acte de violence physique ou psychique. L'enregistrement de sons et d'images est interdit dans l'enceinte de l'école, sauf à des fins pédagogiques. Pour tout autre enregistrement, l'autorisation préalable des parents des élèves et des autorités communales ou du ministre, ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, est requise. Les téléphones portables des élèves sont éteints pendant le temps de classe, pendant les récréations, et à l'intérieur des bâtiments scolaires. En dehors des restrictions énumérées ci-dessus, l'utilisation, de quelque fonction que ce soit, d'un téléphone portable ne peut se faire que dans le respect le plus strict vis-à-vis des autres membres de la communauté scolaire. L'utilisation d'un téléphone portable par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limitée au seul usage professionnel.

**Art. 3.** La tenue vestimentaire de tous les membres de la communauté scolaire doit être correcte. Des tenues spéciales peuvent être prescrites pour certains cours, notamment les cours d'éducation sportive, d'éducation artistique et les séances de travaux manuels et de travaux pratiques.

**Art. 4.** Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur. Les manquements de la part des élèves au règlement d'ordre intérieur peuvent faire l'objet d'une punition. Toute punition doit être individuelle et proportionnelle au manquement. Elle doit être expliquée à l'élève et les parents en sont informés. La punition peut consister soit dans un rappel à l'ordre ou un blâme, soit dans un travail supplémentaire d'un intérêt éducatif. Les punitions collectives sont prohibées. Les châtiments corporels sont interdits.

**Art. 5.** Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations. Ce plan de surveillance fait partie intégrante de l'organisation scolaire adoptée par le conseil communal ou le comité du syndicat scolaire.

**Art. 6.** Le comité d'école ensemble avec les représentants des parents d'élèves peut en outre élaborer un règlement d'ordre intérieur complémentaire ayant notamment pour objet de fixer des règles spécifiques concernant le déroulement et la surveillance d'activités scolaires et périscolaires. Chaque règlement d'ordre intérieur complémentaire est soumis à l'approbation du conseil communal ou du comité du syndicat scolaire après avis de la commission scolaire et de l'inspecteur d'arrondissement.

**Art. 7.** Le règlement d'ordre intérieur en vigueur doit être affiché à un endroit visible de l'école. Un exemplaire doit être communiqué au personnel de l'école ainsi qu'aux parents lors de l'entrée à l'école de leur enfant. Il en est de même, le cas échéant, du règlement d'ordre intérieur complémentaire ainsi que de toute modification apportée ultérieurement à l'un ou l'autre règlement.

**Art. 8.** L'accès à l'enceinte de l'école pour toute personne ne faisant pas partie de la communauté scolaire ou n'exerçant pas, au sein de l'école, une mission prévue par la loi est soumise à l'autorisation préalable du bourgmestre.

**Art. 9.** Le présent règlement grand-ducal entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2009/2010.

**Art. 10.** Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.



# Adresses & N° de Téléphone Utiles

## Administration communale Steinsel • Service scolaire

9, rue Paul Eyschen  
L-7317 Steinsel  
T. 33 21 39-36  
service.scolaire@steinsel.lu

## Direction Régionale Mersch • DR12

5, rue des Prés  
L-7561 Mersch

Annexe Bissen  
22, ZAC Klengbousbiert  
L-7795 Bissen

T. 24 75 58 10  
secretariat.mersch@men.lu  
direction.mersch@men.lu

## Comité d'école

comite.ecole@steinsel.lu

## Représentants actuels des parents d'élèves

parentsseleves@steinsel.lu

## Concierge Steinsel

T. 26 33 00 75 66

## Concierge Heisdorf

T. 33 71 46 90

## Voyages Ecker

(objets perdus dans  
le transport scolaire)

T. 33 94 94-1

## PIDAL

Piscine intercommunale  
de l'Alzette

T. 33 91 72-1

## Urgences

Secours d'urgence T. 112  
Urgences Police T. 113  
Commissariat de proximité  
Bérelange  
T. 24 44 12 00

Ministère de l'Éducation  
nationale et de la Formation  
professionnelle

www.men.public.lu

## Centre de logopédie (CL)

Prise en charge des enfants qui  
présentent une déficience auditive  
et/ou un trouble du développement  
du langage et de la parole

4, place Thomas Edison  
L-1483 Strassen  
T. 44 55 65-1  
info@cc-cl.lu • www.logopedie.lu

## Centre pour le développement intellectuel (CDI)

5, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen  
T. 247-55700  
info@cc-cdi.lu • www.cdi.lu

## Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV)

17a, rte de Longwy  
L-8080 Bertrange  
T. 45 43 06-1  
Info@cc-cdv.lu • www.cc-cdv.lu

## Centre pour le développement moteur (CDM)

1, place Thomas Edison  
L-1483 Strassen  
T. 44 65 65-1  
info@cc-cdm.lu • www.cc-cdm.lu

## Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA)

21, rue Léon Laval  
L-3372 Leudelange  
T. 247-55955  
info@cc-ctsa.lu • www.cc-ctsa.lu

## Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE)

Château de Munsbach  
31, rue du Parc  
L-5374 Munsbach  
T. 247-65117  
info@cc-cdse.lu • www.cc-cdse.lu

## Centre pour le développement des apprentissages « Grande- Duchesse Maria Teresa » (CDA)

2, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen  
T. 247-65103  
info@cc-cda.lu • www.cc-cda.lu

## Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel (CEJHP)

12, avenue Emile Reuter  
L-2420 Luxembourg  
T. 247-65140  
info@cc-cejhp.lu

## Service Krank Kanner Doheem

Prise en charge d'enfants malades  
à domicile  
T. 48 07 79  
SKKD@fed.lu • www.fed.lu

## Kanner-a Jugendtelefon

Service d'écoute et d'aide aux  
enfants et aux jeunes  
T. 116 111  
www.kjt.lu

## Elterentelefon

Service d'écoute téléphonique  
anonyme pour parents  
T. 26 64 05 55  
www.kjt.lu

## Eltereschoul • Ecole des parents

Lieu de rencontre, d'information  
et d'échange pour parents sur de  
sujets liés à l'éducation  
T. 59 59 59 59  
eltereschoul@kannerschlass.lu  
www.kannerschlass.lu

## A.F.P. Service Erziehungs-a Familieberodung

Consultations psychologiques  
familiales  
39, bd Grande-Duchesse Charlotte  
L-1331 Luxembourg  
T. 46 00 04-1  
info@afp-solidarite-famille.lu  
www-afp-solidarite-famille.lu

### Bee Secure

Informations, conseils et aides personnalisées en matière de la sécurité en ligne et l'usage responsable des technologies de l'information de la communication (TIC)  
www.bee-secure.lu

### SRP

Service de rééducation précoce pour les enfants de 0-4 ans  
59, rue des Romains  
L-8041 Strassen  
contact@srp-hfp.lu • www.srp.lu

### SIPO

Service ambulatoire d'intervention précoce pour enfants à besoins spécifiques de 0-6 ans  
info.saef@elisabeth.lu • www.sipo.lu

### Dys-positiv

Service d'aide aux enfants atteints de troubles dys (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie)  
T. 26 432 438  
contact@dys-positiv.lu  
www.dys-positiv.lu

### CePAS

Centre Psycho-social et d'Accompagnement scolaires  
58, bd Grande-Duchesse Charlotte  
L-1330 Luxembourg  
T. 24 77 59 10  
info@cepas.public.lu  
www.cepas.public.lu

### SCAP

Service de consultation et d'Aide pour les troubles de l'Attention, de la Perception et du développement Psycho-moteur  
5, place Thomas Edison  
L-1483 Strassen  
T. 26 44 48-1  
scap@scap.lu • www.scap.lu

### ONE - Office National de l'Enfance

Service d'aide et de soutien aux enfants, aux jeunes et aux familles en difficultés  
Helpline : 8002-9393  
entre 08h00 et 18h00  
one@one.etat.lu  
www.officenationalenfance.lu



Pour des renseignements supplémentaires vous pouvez contacter le service scolaire : T. 33 21 39 36





Commune  
de Steinsel

Administration Communale de Steinsel  
9, rue Paul Eyschen • L-7317 Steinsel • T. 33 21 39-1  
[www.schoulsteesel.lu](http://www.schoulsteesel.lu) • [www.steinsel.lu](http://www.steinsel.lu)

Deutsche Fassung auf [www.steinsel.lu](http://www.steinsel.lu) • English version on [www.steinsel.lu](http://www.steinsel.lu)